

| | |
|--|---|
| <p>Mairie de CHATILLON SUR THOUET 79200</p> <p><u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u></p> <p>En exercice : 23</p> <p>Présents : 16 Procurations : 5 Votants : 16</p> | <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars, à vingt heures et trente-cinq minutes, le Conseil municipal de la commune de Châtillon sur Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Marie-Noëlle BEAU.</p> <p><u>Date de convocation du Conseil municipal :</u> 8 mars 2024</p> <p><u>Présents :</u> Mmes BEAU, CHOUETTE, MAXIMIN, GOUPIL, GUERIN, LEBEAU, HUESCA, BRILLANCEAU, BROSSEAU, DE CARVALHO Mrs GUICHET, MAHU, DIEUMEGARD, DAUBIGNE, MORIT, BILLON</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> M GUICHET</p> <p><u>Procurations :</u> M BILLY donne pouvoir à Mme CHOUETTE, M CHARGELEGUE donne pouvoir à M MORIT, M LACAILLE donne pouvoir à Mme BEAU, M BERTIN donne pouvoir à Mme DE CARVALHO, M BALESTRA donne pouvoir à Mme BROSSEAU</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mme FOURNIAU Mrs BILLY, CHARGELEGUE, LACAILLE, LACOSTE, BERTIN, BALESTRA</p> <p><u>Absent :</u></p> |
|--|---|

Objet : Remboursement du fonds d'amorçage

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage pour la contribution au développement d'une offre d'activités périscolaires au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Considérant que la commune est destinataire du fonds d'amorçage de l'Etat,

Considérant que les dépenses en matière de fonctionnement des écoles de Châtillon sur Thouet ont été transférées à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine,

Considérant que la commune doit reverser à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine les aides perçues au titre de ce fonds de soutien

Le Conseil municipal décide d' :

- ✓ AUTORISER Madame le maire à reverser le fonds d'amorçage perçu pour l'année scolaire 2023-2024 (acompte et solde) ;
- ✓ AUTORISER Madame le maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

| |
|---|
| <p>Certifié exécutoire</p> <p>Publié le : 20/03/2024</p> <p>Transmis au contrôle de</p> <p>légalité le : 20/03/2024</p> <p><i>M. BEAU</i></p>  |
|---|

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Noëlle BEAU.



M. BEAU

Le secrétaire de séance, Monsieur Alain GUICHET.

AG

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2024

Application agréée E-legalite.com

93_DE-079-21730002-20240315-D4202-DE

Publié le : 25/03/2024 16:06 (Europe/Paris)

Par : Mairie Châtillon sur Thouet

https://www.intramuros.org/chatillon-sur-thouet/documents_administratifs/8187